



# Projet de préambule commun à l'ensemble des programmes du lycée général et technologique



Ces nouveaux programmes s'inscrivent dans une conjoncture originale marquée par une réforme importante de l'organisation des lycées de la voie générale et de la voie technologique. La spécificité de la classe de seconde se voit pleinement reconnue. Elle doit permettre aux élèves d'approfondir la culture acquise au cours des cycles précédents, tout en les familiarisant avec de nouveaux savoirs ; elle constitue le temps intermédiaire où l'élève, précédemment collégien, devient lycéen, où il fait l'expérience d'une plus grande autonomie et s'engage dans une réflexion plus poussée pour définir son parcours de formation ultérieur. C'est dans ce but qu'elle propose de nouveaux enseignements communs (sciences économiques et sociales, sciences numériques et technologie) et un large choix d'enseignements optionnels.

Le cycle terminal connaît des transformations importantes qui visent à la fois à favoriser l'individualisation des parcours d'orientation et à préparer les élèves à leurs études ultérieures. La voie générale cesse d'être organisée en trois séries distinctes : elle offre désormais un riche ensemble d'enseignements de spécialité qui doivent permettre à la fois de mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels, d'éviter une hiérarchisation factice des disciplines et d'établir de nouveaux rapports entre les différentes composantes de la culture humaniste. La voie technologique conserve sa spécificité, qui se marque notamment par l'existence de séries différenciées, mais elle évolue selon les mêmes principes que la voie générale. Ses enseignements sont renforcés de manière à mieux préparer ses élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur, ce qui conduit notamment à y créer aussi de nouveaux enseignements de spécialité.

La nouvelle organisation du lycée déplace donc les équilibres sur lesquels repose le système d'enseignement français, depuis l'école primaire et le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, mais la spécificité du lycée est conservée. Les cycles précédents permettent la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, assurant d'abord la transmission et l'acquisition des « fondamentaux » – lire, écrire, compter, respecter autrui – et proposant ensuite au collège une première approche des savoirs organisés en disciplines. De son côté, l'enseignement supérieur dispense une formation qui, en approfondissant la maîtrise des savoirs et des pratiques, ouvre à des perspectives d'insertion professionnelle et développe l'aptitude à la recherche.

Le lycée se distingue des autres niveaux du système d'enseignement par la façon dont il appréhende les savoirs enseignés et par ses objectifs généraux qui, outre l'appropriation de ces savoirs, touchent à la préparation des lycéens à la citoyenneté et à leur vie dans une société qui doit répondre à des défis majeurs, de l'environnement aux nouvelles technologies en passant par les mutations de l'économie. C'est dans cet esprit qu'ont été pensés les enseignements scientifiques traditionnels auxquels vient s'ajouter, en seconde, celui de sciences numériques et technologie. Le lycée doit transmettre une culture humaniste ouverte sur la modernité et aider les élèves à acquérir des méthodes de travail rigoureuses fondées sur des savoirs solides. Il doit aussi développer leurs capacités d'expression, de réflexion et de coopération. Il doit enfin leur permettre de s'orienter dans les débats contemporains, en pratiquant une argumentation qui distingue le

savoir de l'opinion et c'est dans cette mesure qu'il peut contribuer notamment à un enseignement laïque des faits religieux. Enfin, pour remplir ses missions de formation intellectuelle et civique, l'enseignement du lycée et ses programmes font une place nouvelle aux compétences orales mises en valeur dans la nouvelle organisation de l'enseignement.

Les programmes ont été élaborés à partir des travaux des différents groupes d'élaboration des projets de programme, composés de représentants de l'enseignement supérieur spécialistes des disciplines concernées, de membres des corps d'inspection et de professeurs de lycée. Ils partagent le souci de proposer une culture qui introduit les élèves dans un monde commun et qui les prépare à leurs études ultérieures mais qui ne se réduit ni à la mise en forme de la culture ambiante ni à une simple propédeutique à l'Université. Ils font une large place à l'héritage culturel dont l'enseignement secondaire est porteur, tout en étant ouverts aux débats contemporains et aux nouveaux savoirs. Par-delà la diversité des objets, ils visent à faire en sorte que l'individualisation accrue des parcours offerts aux élèves s'inscrive dans l'horizon d'une formation humaniste qui concilie l'épanouissement des talents individuels avec l'universalité du savoir.

Les enseignements communs ont été redéfinis de manière à favoriser l'acquisition des principes de la culture scolaire tout en s'ouvrant sur les nouveaux savoirs (par exemple l'informatique et les technologies numériques) et sur les débats suscités par le développement technique et par les nouveaux rapports entre les différentes branches du savoir (par exemple entre les sciences de la vie et de la Terre et les questions de l'environnement). Parmi ces enseignements communs, l'enseignement scientifique en particulier facilite les passages entre les différents champs du savoir. Dès la classe de seconde, des enseignements optionnels sont proposés pour compléter et diversifier la formation de l'élève.

Au cycle terminal des deux voies, les nouveaux enseignements de spécialité ont été conçus de manière à donner des bases solides aux futures spécialisations de l'enseignement supérieur, mais aussi à ouvrir davantage les perspectives offertes par les disciplines traditionnelles. Ils obéissent à une logique d'approfondissement et/ou de décroisement entre les différents groupes de disciplines et leurs méthodes respectives.

Dans la voie technologique, les enseignements de spécialité découlent directement de la série dans laquelle le lycéen a choisi de s'inscrire, et permettent une approche cohérente de différents domaines scientifiques et technologiques tout en favorisant l'acquisition des compétences requises dans l'enseignement supérieur. Ces ambitions complémentaires se manifestent par une volonté affirmée de consolider des savoirs théoriques en portant une attention constante à leurs applications. Dans la voie générale, les élèves suivent trois, puis deux enseignements de spécialité.

Parmi ces enseignements de spécialité, certains associent différents champs disciplinaires dans une spécialité nouvelle :

- l'enseignement d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques élargit à une approche transversale et comparative le savoir dispensé en histoire et géographie ;
- l'enseignement d'humanités, littérature et philosophie propose une approche originale des relations entre la pensée et l'écriture ;
- les enseignements de langues anciennes et modernes visent à la fois une bonne maîtrise des langues et une approche renouvelée des cultures et des littératures qui leur sont liées.

L'enseignement de numérique et sciences informatiques vise l'appropriation des éléments essentiels de l'informatique en insistant sur l'unité des concepts qui fondent cette nouvelle spécialité.

Les autres enseignements de spécialité reposent sur des disciplines déjà existantes mais voient leurs contenus et leurs orientations modifiés par leur nouveau statut.

Par exemple :

- l'enseignement des sciences économiques et sociales associe des exigences renforcées de rigueur scientifique à une approche raisonnée des relations entre l'économie, la sociologie et la science politique ;
- les enseignements de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre pour la voie générale et de physique-chimie et mathématiques pour la voie technologique affichent une ambition scientifique tournée vers l'enseignement supérieur : un renforcement de la rigueur et de la démonstration pour les mathématiques ; un accent marqué sur les concepts et leur formulation mathématique, en équilibre entre contextualisation et modélisation en physique-chimie ; un approfondissement substantiel des grands thèmes sur l'évolution de la planète, le vivant et la santé en sciences de la vie et de la Terre.

Ces programmes fixent un cadre national d'enseignement destiné à garantir un égal accès aux savoirs pour tous les élèves dans des contextes variés. La qualité de leur mise en œuvre repose sur la confiance accordée aux enseignants et sur l'exercice de leur liberté pédagogique.